



Grenoble, le 15 JUL. 2019

ÉRIC PIOLLE
MAIRE DE GRENOBLE

**Monsieur le Ministre des Affaires
étrangères**
Jean-Yves LE DRIAN
37 QUAI D'ORSAY
75007 PARIS

Réf : CAB/EP/OB/LC2019/06

Objet : Soutien de la Ville de Grenoble à l'Appel des villes en faveur du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires

Che Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,

Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux populations à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques à long terme et à grande échelle pour les humains comme pour l'environnement.

Ces armes sont destinées à frapper en premier lieu les zones peuplées, et donc les villes. Les élus locaux, dont le rôle est de garantir la sécurité des citoyens, sont ainsi concernés au premier chef. C'est la raison de notre engagement collectif depuis de nombreuses années dans le réseau des maires pour la paix. Ce réseau, fondé par les villes de Hiroshima et Nagasaki, demande l'élimination de ces armes nucléaires. Cette élimination est prévue de longue date par le traité de non-prolifération, auquel la France a adhéré dès 1992.

En 2017 à l'ONU, 122 États ont voté en faveur de l'adoption d'un Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Il s'agit d'une étape sans précédent et bienvenue, alors que de nombreux États, à commencer par les États-Unis, ont violé à plusieurs reprises leurs engagements internationaux.

Ce Traité permettrait en effet à tous les États de formaliser leur rejet des armes nucléaires et établirait une norme internationale claire contre la possession de ce type d'armes. De plus, un Traité d'interdiction viendrait compléter et renforcer le Traité de Non-Prolifération et le Traité d'Interdiction des Essais Nucléaires qui ont aidé à prévenir l'usage et la prolifération des armes nucléaires mais n'ont pas - encore - permis d'obtenir le désarmement. Un Traité d'interdiction est la pièce manquante d'une condamnation globale de toute arme de destruction massive.

Nous avons rejoint l'Appel des villes en faveur de ce Traité initié par l'ICAN – *Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires*. Nous appelons le gouvernement français à adhérer à ce Traité, étape indispensable pour parvenir enfin à l'élimination des armes nucléaires.

Je vous remercie pour votre attention sur ce sujet majeur et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, ma très haute considération.

Bien à vous,

Eric PIOLLE
Eric PIOLLE